

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20220224-10-DE
Date de télétransmission : 04/03/2022
Date de réception préfecture : 04/03/2022

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	37 + 5 pouvoirs

Date de convocation

17 février 2022

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 24 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, Yves LEICKNER, Alain SOLDNER.

Représentés : Catherine LESAINE par Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART par Odile BEGORRE-MAIRE, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Carole SALEUR par Ludovic LEGGERI, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Construction et exploitation d'une station multi-énergie sur la Commune de Champigneulle – Désignation du Lauréat de l'Appel à Projet

N° de délibération : 10

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	42	42	0	0	0

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

Dans le cadre de la démarche d'écologie industrielle et territoriale, le Bassin de Pompey a engagé depuis mars 2018 une réflexion sur l'implantation d'une station multi-énergies sur son territoire intégrant trois énergies ((bio)GNV ; électricité et hydrogène), afin de développer une alternative compétitive et « verte » au diesel tout en répondant aux futures restrictions réglementaires. L'objectif est double : d'une part, répondre aux exigences environnementales et, d'autre part, permettre le développement économique du territoire et des entreprises locales.

Le projet de développement d'une station multi-énergie est une réflexion partagée avec les acteurs logistiques locaux qui, lors des réunions d'information et des échanges individualisés réalisés sur le territoire, ont attesté de leurs intérêts pour le développement d'une station multi-énergies territoriale.

De plus, ce projet est développé en parallèle du projet de construction d'une unité de méthanisation, ce qui permettrait d'inscrire pleinement ce projet dans une logique d'économie circulaire en produisant localement du gaz « vert » potentiellement valorisable localement pour le transport.

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20220224-10-DE
Date de réception : 04/03/2022
Date de réception préfecture : 04/03/2022

Dans ce cadre, un appel à projet pour sélectionner un opérateur pour la construction et l'exploitation de ce type de station a été lancé le 11 juin 2021, conformément à la délibération n°9 du conseil communautaire du 27 mai 2021.

Après analyse des 4 offres réceptionnées dans le cadre de cette procédure et l'audition de deux candidats, il est proposé la mise en location des parcelles identifiées, propriété du Bassin de Pompey sur la commune de Champigneulle, à la société ENGIE-GNVert qui a présenté l'offre la plus adaptée tant sous ses dimensions techniques qu'économiques.

La future station offrira la possibilité d'un avitaillement en électricité, en gaz naturel compressé (pouvant être d'origine locale) et à terme en hydrogène, plutôt à destination des acteurs économiques mais néanmoins accessible au public. Les parcelles seront mobilisées en intégralité par la société Engie-GNVert par le développement d'une centrale photovoltaïque sur le reste de cette parcelle actuellement non valorisable car classée en zone inondable.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les axes stratégiques du Bassin de Pompey retranscrits au sein du Plan Climat Air Energie Territorial, dans une dynamique de partenariat avec les activités économiques du territoire.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le choix de l'opérateur faisant suite à cet appel à projet et d'autoriser le Président à signer tous documents, et notamment le bail de location sur 18 ans des parcelles concernées, conditionné à la mise en œuvre du projet proposé par la société ENGIE-GNVert.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu la délibération n°9 du 27 mai 2021 du Conseil Communautaire,
- Vu l'Appel à projet publié sur la plateforme X-Marchés le 11 juin 2021, dont les offres ont été réceptionnées le 10 septembre 2021,
- Après avis favorable du bureau communautaire,
- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de l'attribution de l'appel à projet pour la construction et l'exploitation d'une station multi-énergie à la société ENGIE-GNVert.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et
an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRILIC